

Pétition demandant au parlement de la région Bruxelloise de s'opposer au projet de loi visant à autoriser des «visites domiciliaires»

En tant que citoyen·nes préoccupé·es par le respect des droits fondamentaux et la solidarité qui fondent notre société, nous souhaitons attirer votre attention sur l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des «visites domiciliaires». Ce projet, récemment relancé par le gouvernement fédéral, permettrait à la police de pénétrer dans un logement privé afin d'y arrêter une personne en séjour irrégulier. Une telle mesure constitue une atteinte grave au droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'au principe fondamental de l'inviolabilité du domicile, protégés par la Constitution belge et par la Convention européenne des droits de l'homme.

Cette réforme suscite de vives inquiétudes parmi de nombreuses institutions indépendantes et acteurs du monde judiciaire et de la société civile. Le Conseil d'État a souligné par deux fois la gravité exceptionnelle de l'ingérence dans les droits fondamentaux que représente ce dispositif et estime qu'il devrait être «fondamentalement revu». Myria, le Centre fédéral migration, a dénoncé un mécanisme imprécis, insuffisamment justifié et disproportionné. Le délégué général aux droits de l'enfant a alerté sur les conséquences potentielles pour les enfants et les familles, tandis que l'Autorité de protection des données a relevé les risques importants que ce projet fait peser sur les libertés individuelles. Des juges d'instruction ont également dénoncé une remise en cause de l'équilibre entre pouvoirs administratifs et judiciaires. Par ailleurs, rien ne démontre que cette mesure soit nécessaire ou efficace. La législation actuelle permet déjà aux autorités d'intervenir lorsqu'une personne représente une menace réelle pour l'ordre public ou la sécurité.

Ce projet affecte directement les intérêts de la Région de Bruxelles-Capitale, de ses communes, de son tissu associatif et de la cohésion sociale sur son territoire. Il pourrait fragiliser davantage les personnes sans-papiers, décourager l'hébergement, affaiblir des personnes vulnérables et renforcer la peur et la méfiance. Les personnes sans-papiers sont à Bruxelles particulièrement exposées à l'exploitation.

Quatorze des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont déjà adopté une motion demandant aux membres de la Chambre des représentants de s'opposer à ce texte. Ces communes ont rappelé que le domicile est inviolable et que cette réforme risquerait d'affaiblir la confiance entre citoyen·nes et autorités publiques

Face à ces enjeux, nous demandons au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale:

- d'adopter une résolution exprimant son opposition au principe des visites domiciliaires, contraires aux valeurs, aux intérêts et aux droits des habitant·es de la Région;
- de réaffirmer son attachement au respect des droits fondamentaux, en particulier à l'inviolabilité du domicile, à la protection de la vie privée et à l'intérêt supérieur de l'enfant;
- d'inviter le gouvernement fédéral à retirer ce projet de loi;
- de soutenir les communes, associations et citoyen·nes qui œuvrent en faveur de la solidarité, de l'accueil et de la cohésion sociale.

Nous vous invitons à défendre les valeurs de solidarité, de justice sociale et de dignité humaine en invitant le gouvernement fédéral à retirer ce projet de loi.

**Pétition demandant au parlement de la région Bruxelloise de s'opposer au projet de loi visant à autoriser des
«visites domiciliaires»**

[illegible]